



A Tous PN AIR FRANCE



www.unac.asso.fr
www.unpl.eu

navigants@unac.asso.fr
pnt@unac.asso.fr

lundi 18 janvier 2010

SCANDALE AU CCE

Le cabinet INA a présenté aux élus et aux représentants syndicaux le rapport sur l'audit qu'il a effectué sur la gestion du CCE d'Air France.

Au cours de la session extraordinaire du Comité Central d'Entreprise (CCE) qui s'est déroulée le 12 janvier dernier, le Cabinet INA a présenté aux élus et aux représentants syndicaux, le rapport de l'audit qu'il a effectué sur la gestion du CCE d'AF.

Il a résumé ses conclusions de la façon suivante :

L'environnement économique, financier, organisationnel et informatique du CCE à fin 2009 est préoccupant et certains faits et constats relevés sont de nature à compromettre certains grands équilibres ga-

rantissant la pérennité de la structure :

- *rentabilité et situation financière dégradée*

- *processus informatiques défaillants et très consommateurs en ressources*

- *processus comptables bloqués et inopérants.*

Ce rapport montre bien :

- Des dépenses structurellement supérieures aux ressources et des défaillances dans la gestion ;

- Un poids trop important de certaines structures du patrimoine ;

- Une trésorerie défici-

taire dès le 3^e trimestre de chaque année, qui ne retrouve son équilibre qu'au travers de versements exceptionnels d'Air France ;

- Une absence de maîtrise des effectifs et de la masse salariale des salariés du CCE qui absorbe la totalité des subventions versées par Air France, ce qui fait qu'il ne reste pratiquement plus d'argent pour les salariés d'Air France.

Ce constat était attendu. Les problèmes de gestion du CCE ne sont une surprise pour personne, nous les dénonçons depuis des années.



Les problèmes de gestion du CCE ne sont une surprise pour personne, nous les dénonçons depuis des années.

Ça n'empêche pas la CGT, la CFDT et FO de continuellement vouloir nous ramener dans le giron du CCE !

Ne serait-ce pas pour nous faire payer les déficits de leur gestion ?

CE QUE VERSE AF

Si l'on prend les chiffres 2010, Air France verse 1 890 euros par agent AF à tous les CE de la Compagnie. C'est la même somme, pour tous les salariés AF, dans tous les CE de la Compagnie.

UNE INDISPENSABLE TRANSPARENCE

Nous devons la plus grande transparence à tous les salariés sur la façon dont sont utilisées les subventions versées par Air France au titre des activités socioculturelles. **Nous ne comprenons pas pourquoi la CFDT et la CGT rechignent tant à publier le rapport sur cet audit.** Seule la plus grande transparence pourra redonner aux salariés la confiance nécessaire au fonctionnement des institutions représentatives du personnel dont fait partie le CCE.

L'ensemble des élus et des représentants syndicaux du Personnel Navigant (**UNAC**, SNPL, UNSA, SNPNC) a voté pour que ce rapport soit publié et transmis aux salariés d'Air France. Malheureusement, les autres syndicats (sauf CGC) en ont décidé autrement. Nous trouvons cela scandaleux.

Pour notre part, la totalité de la synthèse est déjà publiée sur notre site internet. Toute tentative visant à édulcorer cette synthèse ne pourrait être comprise par les salariés d'Air France et par l'opinion publique que comme une tentative de dissimulation.

ET LE CE LIGNES ?

Vous êtes nombreux à nous interroger sur les conséquences de ce désastre pour les PN. Nous pouvons rassurer les salariés qui dépendent du CE Lignes (20 300 navigants et 1400 personnels sol), notre CE est très bien géré et toutes ses activités continueront d'être disponibles (Colos, Vacances, Billetterie, Médiathèques, ...). **Notre CE n'est pas concerné par la polémique et les irrégularités qui touchent les comptes du CCE.**

À l'**UNAC**, nous ne pouvons que nous féliciter du choix que nous avons fait en 1998, avec Patrick Dubord, Secrétaire du CE à ce moment-là, d'imposer à la Direction d'Air France une « inversion des flux » des subventions sociales pour percevoir directement les subventions des salariés affectés à notre établissement, sans passer par le CCE. Il a fallu tout de même, en 2002, que notre déléguée PNC, Secrétaire du CE Lignes de l'époque, Patricia Kalfon, assigne Jean-Cyril Spinetta au tribunal pour que cette inversion des flux soit définitivement actée.

Aujourd'hui, Air France verse au CCE les subventions des 7 CE qui n'ont pas voulu bénéficier de l'inversion des flux, et verse au CE Lignes les subventions correspondant aux salariés affectés à

notre établissement (les PN et environ 1 000 PS). Les subventions étant proportionnelles à la masse salariale, notre CE perçoit un montant en euros supérieur à ce que perçoivent les autres CE.

Dans un souci d'équité, pour que le montant de subventions par individu soit le même quelque soit le CE d'appartenance, le CE Lignes reverse au CCE une part de ces subventions.

De cette façon, nous pouvons dire que **tous les salariés d'Air France ont la même somme d'argent, quelque soit leur CE d'appartenance**, et que la seule différence tient au mode de gestion de ces subventions.

Cette inversion des flux nous a rendus autonomes dans la gestion de nos propres subventions et nous a permis de proposer des offres plus adaptées aux spécificités de notre métier.

Nous avons beaucoup été critiqués à l'époque notamment par les syndicats qui géraient le CCE (CGT, CFDT, FO), et chacun comprend maintenant que le CCE et le CE Lignes sont deux entités distinctes.

Ceux qui veulent mieux comprendre le circuit des subventions entre AF/CCE/CE pourront trouver toutes les informations dans le bulletin de notre délégué PNC, Secrétaire du CE Lignes aujourd'hui, Christophe DROPSY (CE sessions n°126) sur le site Internet du CE Lignes.

LE VÉRITABLE SCANDALE DU CCE

Nous avons transmis ce dossier à notre avocat afin d'en avoir une véritable analyse et de pouvoir déterminer s'il y a matière à aller plus loin sur le plan judiciaire, et également de déterminer si nous devons nous retourner contre ceux qui géraient le CCE ou contre le commissaire aux comptes qui a validé les comptes. Vous serez bien entendu immédiatement informés du résultat de cette analyse.

Au-delà de toutes les « anomalies » dénoncées par le rapport de l'audit, qui conduisent les salariés de la Compagnie à s'interroger sur la façon dont les différentes équipes syndicales qui se sont succédé à la tête du CCE depuis 10 ou 15 ans (FO, CGT, CFDT) ont géré les subventions versées par Air France, **le véritable scandale n'est pas là où on croit !**

Ce scandale peut se résumer de la façon suivante :

Au CE Lignes (notre CE), 90 % de l'argent versé par Air France retourne aux salariés qui dépendent de notre établissement (tous les PN et un peu plus de 1 000 PS), cependant que pour le CCE et les autres CE, seulement 10 % de l'argent versé par Air France retourne aux salariés d'Air France !

Y a-t-il encore quelqu'un qui s'interroge pour savoir pourquoi nous avons pris la décision, il y a une dizaine d'années, de percevoir l'argent d'Air France directement, sans passer par le CCE, et de gérer ces fonds de façon autonome ?

Depuis plus de 10 ans, les secrétaires du CE Lignes qui se sont succédé (alternativement SNPL et **UNAC**) ont poursuivi leur action pour que les navigants retrouvent la presque totalité des fonds versés par Air France. Rappelons-le une nouvelle fois, **chaque CE gère un montant de subventions par tête rigoureusement identique. Il n'y a pas de CE riche et de CE pauvre, tous les CE ont la même somme d'argent par salarié.**

La différence se fait donc sur la façon de gérer ces fonds. Certains CE, comme le CCE, ont fait le choix d'embaucher des centaines de salariés (nous parlons des salariés des CE et du CCE, pas des salariés AF), il y a au total environ 1 000 salariés dans les différents CE et CCE hors CE Lignes. Au CE Lignes, nous avons préféré embaucher moins et distribuer plus aux salariés d'AF de notre établissement.

Tout le monde comprend maintenant pourquoi ces syndicats ne cessent depuis des années de vouloir nous ramener dans le giron du CCE, les raisons pour lesquelles nous avons fait l'inversion des flux de subventions, et pourquoi ces syndicats cherchent à s'y opposer.

Cela ne va pas s'arrêter de si tôt. Déjà vous pouvez le lire dans tous les tracts de la CFDT, de la CGT et de FO, les coupables sont les PN.

Parions que pour tenter de dissimuler leur mauvaise gestion ils vont tenter de nous mettre ça sur le dos ! Ils vont aussi tenter de récupérer les fonds du CE Lignes pour colmater le gouffre provoqué par leur incurie depuis des années.

Mais nous ne les laisserons pas faire.

QUI FAIT QUOI POUR LES PN

Le schéma de la page suivante représente la circulation des subventions versées par Air France dans les différents CE. Il indique également **les activités sociales créées et gérées par le CE Lignes**, à ne pas confondre avec les activités du CCE ou des autres CE.

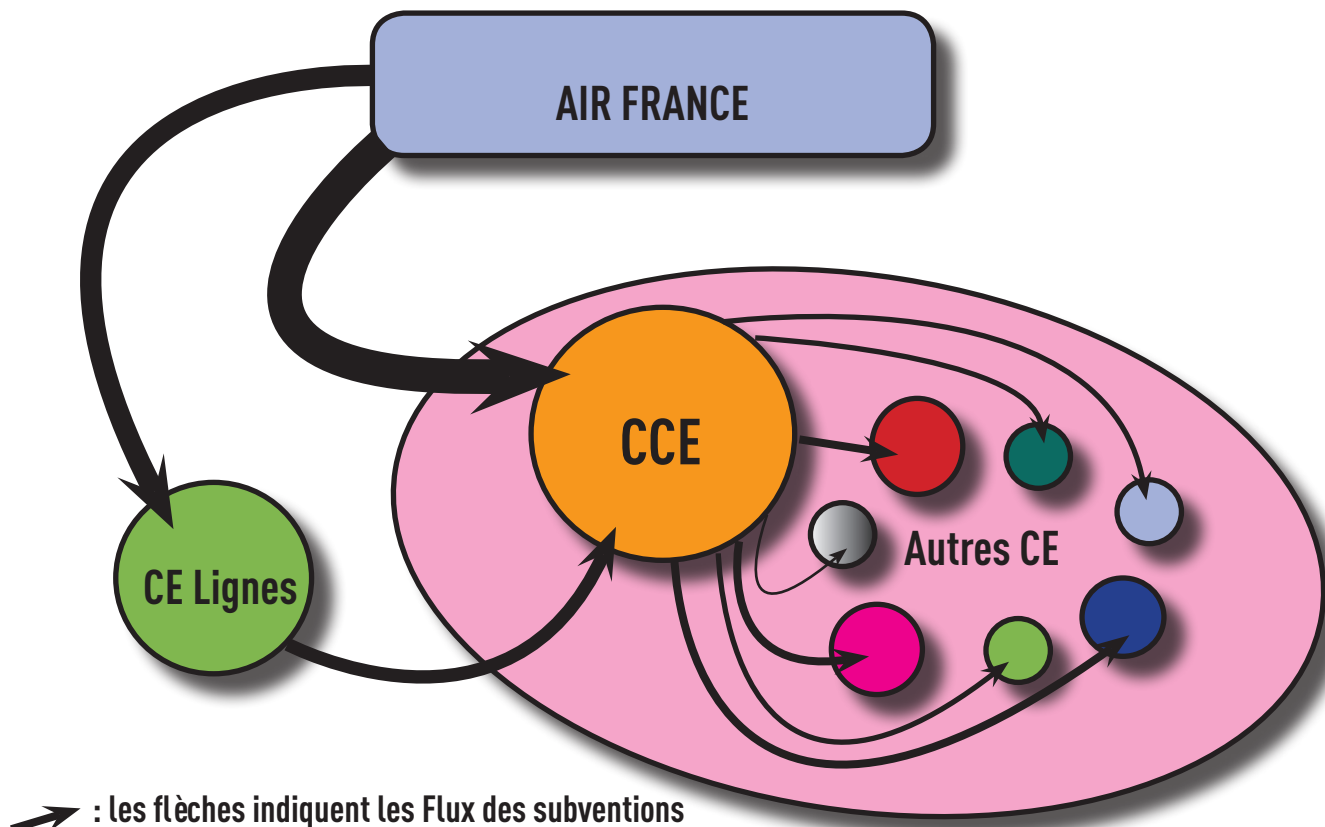
Les délégués de l'UNAC en place depuis plus de 10 ans maintenant au CE Lignes n'ont de cesse de chercher à distribuer au plus grand nombre des facilités et **des activités adaptées au monde des navigants**. Les plus anciens mesureront le chemin parcouru depuis l'époque où nous devions aller chercher un cadeau de Noël pour les enfants (le même cadeau pour tout le monde) dans un local éloigné de la Compagnie... À cette époque, les PN choisissaient leur lieu de vacances sur le catalogue du CCE, mais les dates limites d'inscription étaient volontairement positionnées juste avant que les PN aient leurs dates de congés de façon à ce qu'ils n'aient aucune priorité.

LE TRAVAIL DES ÉLUS DU CE LIGNES

Ce sont les Délégués que vous avez élus au CE qui **créent** et qui **gèrent** ces activités. Par exemple, le restaurant de la Cité, comme les cafétérias et comme les médiathèques, sont entièrement gérés par le Bureau du CE Lignes et pas Air France, contrairement à ce que l'on imagine parfois.

Tout est fait par les membres du Bureau du CE sous le contrôle des élus. Ils ont embauché les salariés qui travaillent pour le CE, que ce soit au restaurant, dans les cafétérias ou dans les médiathèques (ORY et CDG). Aujourd'hui, notre CE emploie 90 personnes pour 21 700 salariés AF tandis que les autres CE et le CCE emploient près de 1 000 personnes pour 36 000 salariés AF.

Il ne faut pas confondre, ce que fait Air France, ce que fait le CE Lignes et ce que font (ou ne font pas !) le CCE et les autres CE !



Activités sociales CE lignes

- Restaurant cité PN
- Crew lounge
- Cafétéria cité PN
- Cafétéria BEPN
- Billetterie
- Billetterie en ligne
- Médiathèques (cdg, ory)
- Chèques vacances
- Chèques rentrée
- CESU subventionné
- Activités en escale à 50 %
- Arbre de Noël (Disney et cirque)
- Chèques Noël
- Permanence Juridique
- Soutien scolaire
- voyages.celignes.com
- colos.celignes.com
- Passeport retraite
- Bons d'achat
- fiches escales du CE
- Chèques culture
- Entraide et secours
- Sections loisirs
- Cours de langues
- Subvention Sport à 50 %
- Divers Abonnements subventionnés

Activités sociales CCE

- Colonies de vacances du CCE
- Vacances familiales (panorama) dans les Centres de vacances du patrimoine
- Centres aérés
- Allocation garde d'enfants

Secrétaires du CE Lignes

- 1997/2000 Patrick Dubord (SNPL)
- 2001/2002 Patricia Kalfon (UNAC PNC)
- 2003/2004 Jean Saumont (UNAC PNC)
- 2005/2006 Patrick Dubord/Jean-Yves Quinquenel (SNPL)
- 2007/2011 Christophe Dropsy (UNAC PNC)

Secrétaires généraux du CCE

- 1993/ 1998 Robert Genoves (FO)
- 1999/2002 Bernard Boulineau (CGT)
- 2003/2006 José Rocamora (CGT)
- 2007/2009 François Cabrera (CFDT)